

Comité mixte sur la fiscalité de
l'Association du Barreau canadien
et

de Comptables professionnels agréés du Canada

Comptables professionnels agréés du Canada, 277 rue Wellington Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3H2
L'Association du Barreau canadien, 865 avenue Carling, bureau 500, Ottawa (Ontario) K1S 5S8

Le 2 octobre 2017

Ministère des Finances du Canada
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Acheminé par courriel à fin.consultation.fin@canada.ca

Objet : Propositions du 18 juillet 2017 : Section D du document de consultation *Planification fiscale au moyen de sociétés privées* – Propositions relatives à la conversion d'un revenu en gains en capital

Le Comité mixte sur la fiscalité de l'Association du Barreau canadien et des Comptables professionnels agréés du Canada (le « **Comité mixte** ») a le plaisir de soumettre son mémoire sur les propositions relatives à la conversion d'un revenu en gains en capital contenues dans la section D du document de consultation *Planification fiscale au moyen de sociétés privées*, publié par le ministère des Finances le 18 juillet 2017 (les « **propositions** »).

Ce mémoire est l'un des trois mémoires préparés par le Comité mixte, les deux autres portant sur les propositions législatives afférentes à la répartition du revenu et sur les propositions touchant le traitement fiscal du revenu passif des sociétés privées.

Le Comité mixte réunit des intervenants des milieux juridique et fiscal canadiens; il est chargé de formuler, après analyse, des commentaires sur les lois fiscales à l'intention du gouvernement fédéral. Grâce à leur collaboration au sein du Comité mixte sur la fiscalité, CPA Canada et l'Association du Barreau canadien transmettent périodiquement, au ministère des Finances, depuis plus de 70 ans, des suggestions détaillées sur les aspects techniques des nouvelles dispositions fiscales. Le Comité suggère également des améliorations visant à simplifier et à faire évoluer les aspects techniques des lois fiscales. Nos recommandations reposent sur les expériences concrètes des membres des deux organismes professionnels dans l'exercice de leurs fonctions.

Les propositions prévoient la modification de l'article 84.1 et l'ajout d'une nouvelle disposition, l'article 246.1 pour répondre aux préoccupations relatives à la conversion des surplus de revenus d'une société privée (conformément à la définition générale énoncée dans les propositions) en gains en capital exonérés d'impôt ou assujettis à un taux d'imposition inférieur.

Les propositions visent à « éliminer les échappatoires fiscales et à mettre fin aux stratégies de planification fiscale qui accordent des avantages non voulus à certains particuliers à revenu élevé aux

dépens des autres Canadiens », afin de préserver l'équité du régime fiscal. Or, le Comité mixte craint que, dans maintes situations, les propositions, telles qu'elles sont actuellement envisagées, créent une nouvelle forme d'entorse à l'équité pour les Canadiens propriétaires de petites entreprises et risquent d'avoir d'autres effets pervers sur le comportement des contribuables en les incitant notamment à vendre, par exemple, les actions de sociétés privées à la première occasion plutôt que de les conserver au sein de leur famille et d'axer leurs efforts sur la croissance à long terme.

Le Comité mixte croit que les propositions représentent un très important virage par rapport à la politique fiscale canadienne établie de longue date dans ce domaine et qu'elles ajouteront à la complexité de la Loi en ce qui a trait aux distributions auxquelles procèdent les sociétés et à l'incertitude quant à l'incidence fiscale d'opérations courantes. Les propositions sont censées s'appliquer sans délai à compter du 18 juillet 2017, mais le Comité mixte craint que, dans bien des cas, les conséquences de leur application ne soient pas conformes aux attentes légitimes des contribuables.

Par conséquent, nous recommandons dans notre mémoire que les propositions soient retirées et que l'étude exhaustive du traitement des distributions de sociétés privées aux actionnaires soit confiée à un groupe consultatif, travaillant de concert avec toutes les parties prenantes, de sorte les effets pervers potentiels des propositions, ainsi que des mesures ou des solutions de rechange possibles, puissent être étudiées adéquatement.

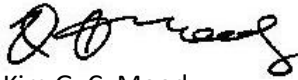
Nous avons exposé dans notre mémoire nos préoccupations au sujet de l'incidence des propositions sur les contribuables et des diverses déficiences ou incertitudes techniques que nous avons relevées; nous avons également donné des exemples pour illustrer nos propos et avons formulé des recommandations concernant la façon dont ces préoccupations et ces difficultés techniques pourraient être résolues si le gouvernement décide d'adopter ces propositions dans leur forme actuelle. Compte tenu des nombreuses inquiétudes que soulèvent les propositions et de l'importance du changement de politique fiscale qu'elles supposent, nous recommandons cependant dans notre mémoire de reporter leur date d'entrée en vigueur afin que les contribuables disposent d'un délai suffisant pour déterminer les conséquences de ce changement et s'y préparer; nous recommandons également l'ajout de dispositions transitoires ou d'antériorité.

Un certain nombre de membres du Comité mixte et d'autres experts en fiscalité ont pris part à la préparation du mémoire et ont contribué à sa rédaction, notamment :

- Bruce Ball (CPA Canada)
- David Baxter (Thorsteinssons LLP)
- R. Ian Crosbie (Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l.)
- David Elrick (BDO Canada s.r.l./ S.E.N.C.R.L.)
- Ken Griffin (PricewaterhouseCoopers s.r.l./ S.E.N.C.R.L.)
- Gabe Hayos (CPA Canada)
- Steve Landau (Ernst & Young s.r.l./ S.E.N.C.R.L.)
- K. A. Siobhan Monaghan (KPMG cabinet juridique s.r.l./ S.E.N.C.R.L.)
- Angelo Nikolakakis (EY Law s.r.l./ S.E.N.C.R.L.)
- Ken Saddington (Goodmans LLP)
- Michael Saxe (MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.)
- Mitchell Sherman (Goodmans LLP)
- Mike Smith (Deloitte S.E.N.C.R.L., s.r.l.)
- Terry Speiss (MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.)
- Anthony Strawson (Felesky Flynn LLP)
- Marie-Emmanuelle Vaillancourt (Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l.)
- Dave van Voorst (Ernst & Young s.r.l./ S.E.N.C.R.L.)
- Gwen Watson (Torys S.E.N.C.R.L.)
- Linda Woo (Grant Thornton LLP)

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre mémoire. Une fois que vous en aurez pris connaissance, nous serions ravis de pouvoir vous expliquer plus amplement notre point de vue lors d'une rencontre.

Veillez agréer nos salutations distinguées,



Kim G. C. Moody
Président, Comité sur la fiscalité
Comptables professionnels agréés du Canada



Jeffrey Trossman
Président, Section du droit fiscal
L'Association du Barreau canadien

c.c. : M. Paul Rochon, Sous-ministre, Ministère des Finances du Canada
M. Andrew Marsland, Sous-ministre adjoint principal, Division de la politique de l'impôt,
Finances Canada
M. Brian Ernewein, Directeur général, Division de la politique de l'impôt, Finances Canada
M. Ted Cook, Division de la politique de l'impôt, Finances Canada